
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 Février à 10h00, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : M. Didier Baudet, Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau, Mme Geneviève Lasfargues, M. Serge Rigal, M. Vincent Labarthe

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon, Clémence Vermot-Desroches, Camille Barrault (services de la Région), Damien Jacques et Leila Parnaudeau (services du Département)

Étaient excusés : Mme Marie Piqué (pouvoir à M. Labarthe), M. Gérard Blanc, M. Philippe Lasvaux, M. Marc Laborie, M. Alfred Terlizzi

Est élu secrétaire de séance : M. Didier Baudet

Nombre de délégués titulaires : 6
suppléants : 0

En exercice : 12

Présents : 6

Votants : 6+1 pouvoir

Date de la convocation 03 Février 2024

Date d'affichage : 03 Février 2024

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal du 5 décembre 2024

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024.

* * *

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations de la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, la Présidente a, dans le cadre de ses délégations :

- Confié à l'entreprise Rocoec les travaux sur les installations électriques des chapelles et de la basilique pour la sécurité incendie, pour un montant de 5 373.42 € HT, soit 6 448.10 € TTC,
- Signé une décision modificative technique au budget parkings, dans le cadre du chapitre des dépenses imprévues en section investissement, afin d'adopter les virements de crédits suivants :
 - dépense investissement chapitre 020 : moins 110 €
 - dépense investissement 2183 (Matériel bureau informatique) : plus 110 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations à la Présidente.

* * *

1.3 Création de postes saisonniers

Il est proposé de compléter l'équipe avec 4 saisonniers plus ou moins longs pour renforcer l'équipe en charge des parkings en moyenne et surtout en haute saison comme en 2024.

Du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants pour la saison 2025, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présentes, décide :

- De créer à compter de février 2025, un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 10 mois de catégorie C, à temps complet,

- De créer à compter d'Avril 2025, un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 5 mois de catégorie C, à temps complet
- De créer à compter du 1er juillet 2025, 2 postes saisonniers d'agents polyvalents de catégorie C pour le soutien des agents d'exploitation, l'entretien des parkings, bâtiments et l'orientation des visiteurs pour une durée de 2 mois, à temps complet,
- D'ouvrir les postes correspondants,
- D'autoriser la présidente à signer les contrats avec les personnes retenues dès que les formalités administratives seront remplies.

Serge Rigal propose d'étudier 1 emploi permanent pour 2026.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Amélioration des infrastructures d'accueil et gestion des flux

○ Enquête qualitative auprès des visiteurs 2025

Le Grand Site de Rocamadour est un des 25 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Gestion des flux touristiques » lancé par l'Etat. Ainsi, dans le cadre de l'Observatoire du site, le syndicat mixte avec l'appui de Lot Tourisme programme la réalisation d'une enquête qualitative auprès des visiteurs à partir du printemps ; un exercice qui n'a jamais été entrepris sur le site à cette échelle.

Quels sont les résultats attendus :

- mesurer les corrélations entre volume de visiteurs et altération de l'expérience client,
- évaluer la récurrence dans le temps des situations problématiques,
- Et de mieux comprendre les mécanisme des de répartition des visiteurs.

In fine, cette approche vise à optimiser la gestion des flux pour réduire les points de saturation et favoriser une expérience de visite plus fluide et équilibrée.

Afin de motiver le plus de visiteurs possibles pour participer à cette enquête, il est proposé de la valoriser avec une méthode peu coûteuse en leur donnant accès à un concours pour gagner un panier garni.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'enquête qualitative pour la saison 2025,
- Approuve l'organisation du jeu-concours pour collecter un maximum d'enquêtes en finançant un lot d'un montant de 100 € de produits locaux à offrir pour l'enquêté tiré au sort.

* * *

2.2 Requalifier l'expérience de visite, préserver le paysage

○ Deuxièmes rencontres du grand site : retour sur la journée dédiée au paysage

Les 2èmes Rencontres du grand site de Rocamadour et des vallées de l'Ouisse et de l'Alzou se sont tenues le 28 janvier dernier sur la thématique du Paysage. Coorganisées avec le service ENS du Département du Lot, le PNR des Causses du Quercy, le CAUE du Lot ainsi qu'avec les 5 communes des vallées, elles ont réuni près d'une soixantaine de participants (gestionnaires de site, d'espaces naturels, communes, services de l'Etat, partenaires, exploitants agricoles et acteurs socioprofessionnels).

Cette journée a permis d'échanger grâce à des ateliers de terrain et des temps de plénières. Quelle est l'identité paysagère de notre territoire ? Quels enjeux pour demain ? Comment préserver t'on nos paysages et valorisons-nous notre territoire durablement ?

Dans le cadre de cette journée de concertation, de nombreux enjeux liés aux paysages ont été soulignés par les participants. Tous ont témoigné de leur volonté de poursuivre les discussions et de réfléchir ensemble sur cette thématique.

La fresque des paysages et la synthèse des enjeux sont présentés en séance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de poursuivre les réflexions avec le PNR, les ENS, et les maires des communes des vallées.

2.3 Suivi du Projet Grand Site

○ Bilan et perspectives du Projet Grand Site : point sur la consultation

Cette démarche vise à valoriser le chemin parcouru, à évaluer certains impacts de cette politique publique. Le bureau d'études sera également missionné pour mettre en perspectives le projet, clarifier la feuille de route restant à mener.

Pour ces prestations de mise au point du bilan du projet grand site et de mise à jour du programme, 2 offres de groupements ont été reçues dans le cadre de la consultation pour cette mission. Les deux offres sont cohérentes avec l'enveloppe estimée et budgétée.

Le conseil syndical, à l'unanimité décide de reporter l'attribution du marché à l'issue d'une rencontre de la CAO avec les deux équipes.

La présidente peut, dans le cadre de ses délégations, attribuer le marché suite à l'avis de la CAO.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Budget principal 2025 : Débat d'orientations budgétaires

Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements.

Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

- Commune de Rocamadour	10 %	
- Région Occitanie	45 %	
- Département du Lot		45 %

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2025 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2025.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (Grand escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

De 2010 à 2020, les budgets successifs ont permis de financer la piétonnisation du plateau ainsi que les travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité (rénovation du chemin de croix et du chemin de ronde pour 1,46 M€).

Les budgets 2021 à 2024 ont été consacrés à la poursuite du programme de piétonnisation (bande piétonne route de Gramat, chemin de Lafajadou, compteurs piétons...), aux premières actions liées à l'interprétation (définition du schéma et lancement des haltes et signalétiques interprétatives), tout en provisionnant pour la réalisation des travaux de restauration du parvis du sanctuaire.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2025 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles chaque membre du syndicat mixte doit faire face, les participations statutaires des collectivités membres ne peuvent s'élever comme en 2024. à 950 000€ (dont 688 000 pour mener les investissements). Elles s'élèveraient à 738 780€.

➤ LE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs sont assurés par la directrice de site recrutée depuis 2013.

De 2016, à aout 2021, une chef de projet a conforté l'équipe pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche et des parkings. De Décembre 2021 à Novembre 2022, elle a poursuivi à temps partiel le suivi des projets liés à l'interprétation.

Depuis Mi 2017, deux agents à temps partiel (14h puis 21h/semaine en tout) confortent l'équipe du syndicat pour un soutien dans les taches comptables et administratives.

Pour mettre en œuvre le volet interprétation du projet grand site, et épauler la directrice dans l'animation des concertations, l'équipe est confortée par une chef de projet depuis octobre 2022.

De plus, afin d'organiser les données existantes de suivi de la fréquentation et des flux, l'équipe est confortée depuis septembre 2022, par un chargé de mission en charge de la création d'un observatoire et d'analyse de la fréquentation et la gestion des flux, utile au suivi et à l'évaluation des politiques menées.

Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition gracieuse de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Les charges de personnel pour 2025 sont stabilisées.

Les charges à prévoir reprennent les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- divers frais d'édition de documents, frais de réception,
- des honoraires de conseil juridique,
- des charges d'entretien des bâtiments qui relèvent du patrimoine emblématique,
- les charges et salaires du personnel,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux,
- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion,
- la maintenance des bornes automatiques pour la gestion des accès.

Pour ce qui est des charges de personnel, en 2025, 198 000€ sont inscrits pour les salaires et les charges.

Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.

Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement et amortissements), est calé à **268 000 €** tel que l'équipe est constituée et induirait les participations suivantes :

- | | |
|---------------|---------------------|
| - Région | 45 % soit 120 600 € |
| - Département | 45 % soit 120 600 € |
| - Commune | 10 % soit 26 800 € |

Recettes de fonctionnement

Comme l'an passé, les recettes des parkings permettent de soutenir les volets patrimoniaux et requalification du Projet grand site à hauteur de 142 000 €. Cela se fait par deux biais :

- un reversement du budget annexe vers le budget principal permet de rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (la moitié du temps passé par la direction, le chargé de mission observation et les assistantes comptable et administrative, la moitié de certaines assurances et autres frais communs). Cela représente 67 550 € environ.
- Le versement par le budget parkings d'une redevance forfaitaire de 60 500€ au budget principal, sorte de loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal.

En 2024, l'Etat (à travers la DREAL Occitanie) avait soutenu les structures gestionnaires de Grand site (en projet ou labellisé GS de France) à hauteur de 55 000 € pour le fonctionnement afin de conforter les moyens en animation du projet et en expertise paysage. Il n'est pas possible de savoir avant le mois de Mars si cette aide sera reconduite pour 2025.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Le matériel informatique

Le renouvellement des deux des postes informatiques de l'équipe projet qui ne peuvent évoluer vers Windows 11, implique le provisionnement de 2 000 € sur ce budget.

Le patrimoine

Une étude et des travaux de sécurisation et stabilisation concernant les vestiges de l'Hôpital pourraient être programmés pour un montant de 28 000 € (études de maîtrise d'œuvre et travaux).

La sécurisation des falaises

Pour l'entretien des dispositifs existants et les travaux de sécurisation prioritaires programmés sur 2025, l'enveloppe provisionnée de 171 200 € est suffisante, toutefois, une enveloppe complémentaire correspondant à 10% de l'enveloppe travaux estimée est proposée pour faire face à des aléas, soit 15 000€

Les outils d'interprétation

En complément des investissements engagés sur 2025, une enveloppe de 9 300 € permettra de finaliser et valoriser les outils récemment créés.

Le plan de gestion de la végétation

Pour mener à bien cette action, une enveloppe de 30 000 € est à provisionner.

Les cheminements piétons

Le pied du chemin de croix avec l'éclairage de l'entrée du sanctuaire et de la jonction entre l'ascenseur et le pied de chemin de croix 8 500€

La requalification d'une portion de la boucle piétonne (jonction entre le grand escalier et l'entrée Ouest du sanctuaire appelée place des Senhals) incluant la création ou renouvellement des réseaux, pourrait être engagée pour un montant de 346 500€. Une somme pour imprévus de 40 000 € est également à provisionner pour pouvoir faire face à d'éventuels opportunités foncières pour acquérir les aires de stationnement de proximité identifiées dans le cadre de la stratégie de préservation de la vallée.

Pour 2025, les besoins en investissement s'élèvent à 479 300.00€

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2025 pour le budget principal.

* * *

3.2 Budget principal 2025 : Autorisation d'ouvrir et engager des crédits avant le vote du budget primitif

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser la Présidente à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Avance de trésorerie

Dans l'attente des recettes du printemps 2025, le plan de trésorerie du budget parkings ne permet pas d'assumer la prochaine échéance de prêt et les dépenses prévisionnelles pour les 6 premiers mois.

Dans la mesure où les budgets prévisionnels ne sont pas adoptés à ce jour, il y a lieu de délibérer également pour permettre avant le vote du BP de payer les 120 000 € d'emprunt au budget parkings.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de consentir une avance remboursable du budget principal au budget parking pour un montant de 70 000€, en précisant que le remboursement aura lieu au plus tard le 31 décembre 2025,
- d'autoriser avant le vote du budget principal 2025, d'engager, liquider et mandater cette avance de trésorerie au budget annexe des parkings,
- de prévoir les écritures comptables correspondantes sur chacun des budgets.

Investissements

Pour des raisons d'engagement financiers, l'enveloppe dédiée au schéma d'interprétation avait été réduite de 11 012€ début décembre pour permettre l'engagement de l'opération « gestion de la végétation ». La subvention DREAL de 6720€ a été attribuée entre temps, et pourra être affichée au BP 2025. Les derniers outils d'interprétation à engager représentent 9300€ : édition de 2 rouleaux de paysage (984 €), réalisation de la dernière halte d'interprétation dans la cité médiévale (3150€) et dépose des anciennes plaques d'interprétation (4 284€). L'enveloppe globale (2024 + 2025) reste inférieure à l'enveloppe budgétée dans le cadre du budget primitif 2024.

De plus, le renouvellement de deux postes informatiques prochainement obsolètes est estimé à 2000€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'ouvrir sur le budget principal 2025, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour les outils d'interprétation, pour 9 300 € (opération 136)

- d'ouvrir sur le budget principal 2025, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour acquérir 2 unités centrales, pour 2 000 € (article 2183).

* * *

3.3 Budget annexe des parkings 2025 : Débat d'orientations budgétaires

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2025 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2025.

Les 2 premiers budgets 2019 et 2020 furent essentiellement consacrés aux travaux sur les 3 bâtiments de services et les 5 parkings.

Les budgets 2021 et 2022 furent consacrés à finir les travaux et ont été les premières années de référence pour l'exploitation des parkings. Cependant, cette exploitation a été affectée par les périodes de restrictions de déplacement liées aux mesures contre la pandémie pour 2021.

Les budgets 2023 à 2024 permirent de compléter les services et d'ajuster le système d'exploitation des parkings pour le fiabiliser.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2025.

➤ LE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Depuis Mi 2019, deux postes à temps complet annualisés constituent le noyau de l'équipe en charge des parkings. Des saisonniers sont employés pour conforter cette équipe. Les charges de personnel pour 2025 s'élèvent comme en 2024 à 196 000€.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, fournitures ...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments, des parkings, des véhicules et du matériel,
- des charges liées à la maintenance du système d'exploitation des parkings,
- le remboursement des frais de la Solveroc pour l'entretien des sanitaires de la gare aval,
- le remboursement de la moitié des charges de personnel (direction/administration/comptabilité) au budget principal,
- la redevance forfaitaire au budget principal,
- les charges et salaires du personnel,
- et les intérêts des emprunts.

Le fonctionnement strict est calé à 475 000 €, soit 410 000 € hors intérêt des emprunts.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Achats

Renouvellement des 2 ordinateurs portables de l'équipe parkings qui ne peuvent évoluer vers Windows 11 : 1 800€

Complément de signalétique pour les points information et pour le parking de délestage : 6 500 €

Equipements (souffleur et contrôleur de résistance et d'isolement) : 1 900 €

Mobilier pour le bâtiment de l'Hospitalet pour accueil info parkings, réunions et le bureau d'exploitation : 1 600€

Remboursement des emprunts

Il faudra cette année rembourser les emprunts contractés pour les travaux à hauteur de 201 058 .20€

Parking de l'Hospitalet

Pour assurer la réfection de la voirie à la pointe du parking, et ajuster le réseau de collecte des eaux pluviales à l'entrée du parking, une enveloppe de 2 600 € est nécessaire.

Une somme pour imprévus de 10 000 € est également à provisionner pour pouvoir faire face à d'éventuels désordres.

Pour 2025, les besoins en investissement sont donc de 225 460 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2025 pour le budget annexe des parkings.

* * *

3.4 Budget annexe des parkings 2025 : Autorisation d'ouvrir et engager des crédits avant le vote du budget primitif

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser la Présidente à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Il s'agit pour ce budget de renouveler les 2 ordinateurs portables de l'équipe parking qui ne peuvent évoluer vers Windows 11.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'ouvrir sur le budget annexe des parkings 2025, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour acquérir 2 ordinateurs portables, pour 1 800 € (article 2183).

* * *

Point n°4 : Questions diverses

4.1 Demande de subvention auprès de la Drac pour les travaux d'entretien des toitures des chapelles Sainte Anne et Saint Blaise et de la basilique

Une nouvelle campagne d'entretien est nécessaire pour les pans de toits les plus exposés : démoussage, remplacement de tuiles.

Pour les chapelles Saint Blaise et Sainte Anne, la dernière campagne date de 2018, les travaux sont estimés à 4 036 € HT. Il s'agit de dépenses de fonctionnement.

Pour la basilique, il s'agit d'intervenir sur le versant nord et des chenaux encastrés, la dernière intervention date de 2021, les travaux sont estimés à 12 118.18 € HT.

Il est proposé d'engager l'entretien des chapelles Sainte Anne et Saint Blaise en autofinancement, et de solliciter le soutien du ministère de la culture au titre de l'entretien des monuments historiques pour les travaux sur la basilique à hauteur de 40% du montant, soit 4 847.27 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- De solliciter le soutien de la DRAC pour l'entretien des toitures de la basilique à hauteur de 40% du montant HT, soit 4 847.27€,
- De valider le plan de financement suivant : 60% du montant HT : autofinancement du syndicat mixte, et 40% du montant HT DRAC,

Et autorise la présidente à signer tous les documents y référents.

Secrétaire de séance

Présidente du syndicat mixte grand site de Rocamadour

Didier Baudet

Dominique Lenfant